



N° 27 • Juin 2005

LES ÉLÈVES EN ÉCOLES DE FORMATION AUX PROFESSIONS SOCIALES

Le terme générique de « travailleur social » regroupe un ensemble de professions très variées, dont les effectifs sont loin d'être comparables, et dont les champs d'action (lieux d'exercice, type de public pris en charge) sont extrêmement diversifiés. Au regard des missions principales exercées, trois familles de professionnels peuvent être distinguées : l'aide à la personne, le conseil social, les professions éducatives. L'accès et le type de formation conditionnent largement les différents profils d'élèves recensés dans les écoles de formation aux professions sociales, au regard de leur origine sociale, leur âge, leur niveau d'études, leur activité avant la formation, et leur prise en charge financière.

En 2004, plus de 2300 élèves ont suivi une formation aux professions du travail social dans une des dix-huit écoles de la région des Pays de la Loire. Ces écoles dispensent des formations conduisant à une dizaine de métiers différents.

Les effectifs étudiants sont très variables d'une formation à l'autre, de 41 en école d'éducateur technique spécialisé à plus de 600 en école d'aide médico-psychologique. Les formations diffèrent également par le nombre d'années d'école et le type de public en formation, très féminin (à l'exception

de la formation d'éducateur technique spécialisé).

D'une façon générale, pour les écoles dont la scolarité est supérieure à une année, le taux d'abandon (proportion d'élèves ayant abandonné la formation entre 2003 et 2004) est particulièrement faible. Sur l'ensemble des formations, il est de 2%, et varie peu d'une formation à l'autre.

De même, les formations aux professions sociales comportent très peu de redoublants en 2004 : 1,5% en moyenne ; Le taux de redoublement varie de 0 à 4% selon les formations.

Formation	Effectifs en formation en 2004	Nombre d'années d'école	Age moyen des élèves	% de femmes	Taux d'abandon
Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale	337	6 mois ou 1 an	37	98	-
Aide médico-psychologique	625	2	32	90	2 %
Moniteur éducateur	124	2	28	69	3 %
Technicien en intervention sociale et familiale	44	2	35	98	6 %
Conseiller en économie sociale et familiale (1)	119	1	24	96	-
Educateur de jeunes enfants	292	2 ans et 3 mois	24	96	2 %
Educateur spécialisé	384	3	26	75	1 %
Educateur technique spécialisé	41	3	40	15	0 %
Assistant de service social	325	3	24	88	3 %
Diplôme supérieur en travail social	52	3 (ou 2 selon le niveau de l'élève à l'entrée)	40	54	3 %
Ensemble des élèves	2 343	-	30	87	2 %

Sources : DRASS - enquête auprès des écoles de formations sociales 2004

(1) hors Education Nationale

Les professions de l'aide à la personne : les auxiliaires de vie sociale et les aides médico-psychologiques

Les élèves suivant la formation au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) : plus âgés, d'origine sociale plus modeste, ayant des niveaux de diplôme moins élevés, et plus fréquemment actifs avant la formation

L'auxiliaire de vie sociale a un rôle de soutien et d'accompagnement social. Il exerce au domicile des personnes fragiles, dépendantes ou en difficultés sociales. Il intervient auprès de types de publics variés : familles, enfants, personnes âgées, personnes malades ou handicapées. Il épaulé et assiste les personnes en leur apportant une aide professionnelle dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne, y compris les loisirs. Par son action, il rend possible leur maintien à domicile, contribue à la préservation, la restauration et la stimulation de leur autonomie, favorise leur insertion sociale et ainsi concourt à la lutte contre l'exclusion. L'auxiliaire de vie sociale assure, en liaison avec les autres professionnels intervenant au domicile, une prestation individualisée en prenant en compte l'ensemble des besoins de la personne aidée dans le respect de ses choix de vie.

Le diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) se situe au premier niveau de qualification de la filière sociale des métiers de l'aide à domicile. Il est accessible en voie directe ou en situation d'emploi. De fait, l'année précédant la formation, près des trois quarts des 920 élèves (effectifs cumulés des années 2002, 2003 et 2004) étaient en situation

d'emploi (60% dans le secteur social et médico-social et 13% dans un autre secteur) et 21% au chômage. Seuls 4% étaient inactifs et 2% en poursuite d'études. Cela explique également l'âge moyen élevé de 37 ans des élèves en formation ; un sur six a au moins 45 ans.

En 2004, les trois quarts des élèves en formation ont renseigné leur origine sociale : les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs sont particulièrement représentés (cf. *tableau 1 page 6*). Pour près des deux tiers des élèves, le niveau d'études le plus élevé est le CAP, le BEP ou le BEPC, et pour près d'un élève sur cinq l'école primaire ou le collège (cf. *tableau 2 page 6*).

Au sein des trois dernières promotions, seule une vingtaine d'élèves, soit 3% de l'effectif, ne résidait pas dans la région douze mois avant la formation.

Les principaux employeurs d'auxiliaires de vie sociale sont des associations loi 1901 avec application d'une convention collective, des particuliers, des collectivités publiques, centres communaux d'action sociale (CCAS), avec un statut d'emploi public.

Les trois quarts des élèves des écoles d'aide médico-psychologique avaient un emploi dans le secteur social ou médico-social l'année précédant la formation

L'aide médico-psychologique (AMP) travaille dans un établissement. Il participe à l'accompagnement des personnes handicapées (enfants, adolescents et adultes) ou des personnes âgées dépendantes qu'il assiste dans les gestes de la vie quotidienne (coucher, lever, toilette, habillage, déshabillage, repas, déplacements...) tant au niveau des activités que des loisirs. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression, verbale ou non. L'aide médico-psychologique agit au sein d'une équipe pluriprofessionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical ; il intervient dans les hôpitaux généraux et psychiatriques, les maisons d'accueil spécialisées, les instituts médico-éducatifs, les centres d'aide par le travail, les maisons de retraite médicalisées, partout où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement individualisé du fait de la gravité de leur handicap ou de leur état de dépendance. Le métier d'AMP constitue ainsi une première qualification de la fonction éducative. Cette formation n'est accessible qu'en « cours d'emploi », c'est-à-dire qu'elle n'est ouverte qu'aux personnes qui occupent un poste d'élève aide-soignant ou d'aide médico-psychologique stagiaire.

Sur les trois dernières promotions d'élèves (980 élèves des premières années 2002, 2003 et 2004), les trois quarts avaient un emploi dans le secteur social ou médico-social

l'année précédant la formation. Les autres étaient en emploi dans un autre secteur (9%), ou au chômage (7%), ou en poursuite d'études (7%) ou temporairement inactifs (2%). Comme pour les élèves en DEAVS, les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs sont particulièrement représentés.

Pour plus de la moitié des élèves, le niveau d'études le plus élevé est le CAP, le BEP ou le BEPC, mais près d'un élève sur trois est au moins titulaire du baccalauréat. La moitié des élèves en formation a plus de 30 ans. Niveau d'études et âge sont étroitement corrélés : plus les élèves sont jeunes, et plus le niveau d'études est élevé ; l'âge moyen des élèves ayant interrompu leurs études avant la troisième est de 39 ans, celui des élèves titulaires d'un BEP, CAP ou BEPC est de 33 ans, celui des élèves titulaires du baccalauréat de 26 ans. C'est parmi ces derniers que la proportion d'enfants d'ouvriers est la plus faible (35%).

Au sein des trois dernières promotions, une quarantaine d'élèves, soit 4% de l'effectif, ne résidait pas dans la région douze mois avant la formation.

Le secteur du handicap est de loin le principal employeur des aides médico-psychologiques : plus de 1400 AMP étaient recensés fin 2001 dans les structures pour handicapés, dont plus des trois quarts dans des structures pour adultes handicapés (foyers occupationnels et maisons d'accueil spécialisées notamment).

Les professions liées au conseil social : les conseillers en économie sociale et familiale, les assistants de service social, et les techniciens de l'intervention sociale et familiale

La quasi-totalité des élèves en écoles de conseiller en économie sociale et familiale sont au moins titulaires d'un BTS

Le conseiller en économie sociale et familiale aide les individus, les familles et les groupes à résoudre les problèmes de leur vie quotidienne par l'information, le conseil technique, l'organisation d'actions de formation. Il

contribue ainsi à la prévention de l'exclusion sociale sous toutes ses formes. Les compétences techniques et pratiques du conseiller en économie sociale et familiale en matière d'habitat, de logement, d'alimentation et de santé, de gestion

des ressources et de consommation sont autant de terrains qui lui permettent d'agir concrètement pour favoriser l'insertion sociale et être acteur du développement social en milieu urbain ou rural.

Pour suivre l'année de formation préparant au diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (CESF), il faut impérativement être titulaire du BTS en économie sociale et familiale et passer les épreuves de sélection organisées par chaque centre de formation. Cela se traduit directement sur la répartition des élèves selon leur niveau d'étude : 95% des 330 élèves (effectifs cumulés des années 2002, 2003 et 2004) sont au moins titulaires d'un BTS. L'intégration dans les écoles intervient rapidement : plus des quatre cinquièmes des élèves suivaient des études supérieures l'année précédant l'entrée en formation, et seulement un sur six était en emploi ou recherche d'emploi. Les trois quarts

En école d'assistant de service social, les enfants de cadres sont particulièrement représentés ...

L'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, économique ou culturel. Il les aide à surmonter leurs difficultés et à développer leurs capacités propres afin de maintenir leur autonomie et de faciliter leur insertion. Son intervention revêt diverses formes : informer sur les droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, à la formation ; aider dans ces démarches, conseiller et orienter en fonction des demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés ; participer au développement social de quartier ou de collectivités en milieu urbain ou rural ; concevoir et participer à la mise en œuvre de projets socio-éducatifs.

Dans les écoles de formation ligériennes, les 330 élèves (des premières années 2002, 2003 et 2004) sont tous titulaires du

... à l'inverse des élèves des écoles de techniciens en intervention sociale et familiale

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) est un travailleur social dont les missions sont en pleine évolution suite à la réforme de la formation des travailleuses familiales. Le TISF assure une action socio-éducative auprès des familles, voire d'autres publics. Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien. Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais chaque centre de formation organise une épreuve de sélection qui comprend une épreuve écrite pour apprécier le niveau de culture générale et la qualité d'expression du candidat, et une épreuve orale pour évaluer ses motivations et ses aptitudes relationnelles.

Pour la moitié des 64 élèves (des premières années 2002, 2003 et 2004), le niveau d'études le plus élevé est le CAP, le BEP ou le BEPC, mais plus de deux élèves sur cinq sont au moins titulaires du baccalauréat. Les enfants de cadres

La Formation Supérieure de Travail Social

L'Université de Nantes – Formation continue – assure la préparation au Diplôme Supérieur de Travail Social depuis fin 1999. Cette formation supérieure est d'une durée de trois ans, ou de deux ans selon le diplôme ou le niveau d'études déjà acquis par les élèves à l'entrée. La quasi-totalité de la cinquantaine d'élèves ayant suivi la formation au cours des

des élèves en formation ont entre 20 et 25 ans. 97% sont des femmes.

Au sein des trois dernières promotions, 85% des élèves résidaient dans la région douze mois avant la formation, et 10% résidaient en Bretagne.

Les services sociaux des collectivités locales (communes et départements), les caisses de sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales, les hôpitaux, les entreprises privées ou publiques font un large appel aux conseillers en économie sociale et familiale. Ces professionnels trouvent aussi leur place dans des secteurs plus spécialisés tels que les offices HLM, les associations d'aide à domicile, d'accueil aux migrants, les établissements et services accueillant des personnes handicapées ou inadaptées, ou encore dans les associations de consommateurs.

baccalauréat. Les trois quarts ont moins de 25 ans.

Les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont particulièrement représentés, à l'inverse des enfants d'ouvriers. L'année précédant l'entrée en formation, 59% des élèves suivaient des études, 26% occupaient un emploi (5% seulement dans le secteur social ou médico-social) et 13% étaient en recherche d'emploi.

Parmi les trois dernières promotions de première année, 68% des élèves résidaient en Pays de la Loire douze mois avant la formation, et 19% résidaient en Bretagne.

Les conseils généraux constituent le principal employeur des assistants de service social, mais ils sont également employés dans les ministères, les organismes de protection sociale et les établissements de santé, voire des entreprises privées.

sont très peu représentés, à l'inverse des enfants d'ouvriers. La moitié des élèves a plus de 35 ans. 98% sont des femmes.

L'année précédant l'entrée en formation, la moitié des élèves occupaient un emploi.

Au sein des trois dernières promotions, moins de dix élèves, soit 12% de l'effectif, ne résidaient pas dans la région douze mois avant la formation.

Le secteur associatif et les collectivités locales sont les principaux employeurs des TISF. Si le lieu principal de leurs interventions est le domicile, celui-ci doit être compris au sens large de lieu habituel de vie tels que peuvent l'être les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (foyers de l'enfance ou résidences pour personnes âgées par exemple) ; dans ce cadre, les compétences des TISF doivent permettre d'améliorer la qualité de la prise en charge des résidents.

trois dernières années était en emploi dans le secteur social ou médico-social au préalable.

Les enfants d'employés et de cadres sont très représentés. Les trois quarts des élèves résidaient dans la région douze mois avant la formation, et la moitié des élèves a plus de 40 ans.

Les professions éducatives : les éducateurs de jeunes enfants, les éducateurs spécialisés, les éducateurs techniques spécialisés, et les moniteurs éducateurs

Les éducateurs de jeunes enfants : des spécialistes de la petite enfance

L'éducateur de jeunes enfants est parmi les travailleurs sociaux le spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il intervient auprès des enfants de 0 à 7 ans. A cette époque clé de la petite enfance, il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants, en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. L'élève doit, soit être titulaire du baccalauréat, ou de l'un des examens spéciaux d'entrée dans les universités, ou d'un diplôme d'Etat du travail social ou para-médical sanctionnant une formation professionnelle de deux ans, ou enfin du certificat d'auxiliaire de puériculture et avoir exercé pendant trois ans cette profession. Dans les écoles de formation ligériennes, tous les élèves sont titulaires du baccalauréat. La diversité des conditions d'accès se traduit dans la situation des élèves l'année précédant l'entrée en formation : 46% des élèves suivaient des études, 36% occupaient un emploi et 16% étaient en recherche d'emploi.

En écoles d'éducateur spécialisé, près d'un élève sur deux occupait un emploi l'année précédant l'entrée en formation

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences physiques, psychiques ou des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie. Il favorise également les actions de prévention.

Pour accéder à la formation, l'élève doit, soit être titulaire du baccalauréat, ou de l'un des examens spéciaux d'entrée dans les universités, ou d'un diplôme d'Etat du travail social ou para-médical sanctionnant une formation professionnelle de deux ans, ou enfin du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique et avoir exercé pendant cinq ans cette profession. Dans les écoles de formation ligériennes, quasiment tous les élèves sont titulaires du baccalauréat. La diversité des conditions d'accès se traduit dans la situation des élèves l'année précédant l'entrée en formation : 38% des élèves suivaient des études, 47% occupaient un emploi et 13% étaient en recherche d'emploi. Les trois quarts des élèves ont entre 19 et 25 ans. Les

Les éducateurs techniques spécialisés : particulièrement employés dans les structures pour handicapés

L'éducateur technique spécialisé est à la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge. Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des handicapés jeunes ou adultes, d'une façon générale des personnes qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion professionnelle. Son action vise à favoriser l'autonomie, la réinsertion ou l'intégration dans le monde du travail. Cette formation n'est accessible qu'en « cours d'emploi », c'est-à-dire qu'elle n'est ouverte qu'aux personnes qui exercent une fonction d'éducateur technique ; il faut en outre, soit être titulaire d'un baccalauréat de technicien ou d'un brevet de technicien, soit être titulaire d'un diplôme de l'enseignement technologique et avoir trois ans de pratique professionnelle, soit être titulaire d'un CAP ou d'un BEP et avoir cinq ans de

Les trois quarts des élèves ont moins de 25 ans. C'est dans cette formation d'éducateur de jeunes enfants que la proportion d'enfants de cadres est la plus élevée..

L'origine géographique des élèves est assez diversifiée : sur les trois dernières promotions d'élèves, 60% d'entre eux résidaient dans la région douze mois avant la formation, et 20% en Bretagne.

La majorité des éducateurs de jeunes enfants exercent leur activité dans les structures d'accueil de la petite enfance telles que les crèches collectives ou familiales, les jardins d'enfants, les haltes-garderies. Ils trouvent aussi leur place dans les hôpitaux, et dans les établissements ou services qui accueillent des enfants handicapés ou qui connaissent des difficultés sociales (foyers de l'enfance, maisons maternelles, centres d'action médico-sociale précoce). Les ludothèques, les bibliothèques, les centres de loisir maternel réclament aussi de plus en plus ces professionnels. Les communes et les associations sont les principaux employeurs.

enfants de cadres et de professions intermédiaires sont particulièrement représentés, à l'inverse des enfants d'ouvriers.

Au sein des trois dernières promotions de première année, 69% des élèves résidaient en Pays de la Loire douze mois avant la formation, et 17% en Bretagne.

Les éducateurs spécialisés exercent leur activité aussi bien dans le champ social que dans le champ scolaire, celui de la santé ou encore de la protection judiciaire de la jeunesse. Ils sont également de plus en plus appelés à intervenir sur le développement local d'un quartier ou d'une communauté. Ils sont essentiellement employés par les associations très actives dans le champ de l'éducation spécialisée, mais aussi par les collectivités locales (départements et communes) et divers organismes d'accueil spécialisé.

Fin 2001, plus de 1000 éducateurs spécialisés étaient employés dans les structures pour handicapés de la région, dont les trois quarts dans des structures pour enfants handicapés (instituts médico-éducatifs et instituts de rééducation notamment).

pratique professionnelle. La moitié des trente élèves de première année des trois dernières promotions a au moins 40 ans. Plus de la moitié avaient un emploi dans le secteur social ou médico-social l'année précédant la formation, et tous résidaient dans la région.

Les éducateurs techniques spécialisés exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueillis des jeunes ou des adultes handicapés ou inadaptés : centre d'aide par le travail, ateliers protégés, centres de rééducation, hôpitaux et de plus en plus entreprises d'insertion, centres d'adaptation à la vie active. Fin 2001, près de 300 éducateurs techniques spécialisés étaient employés dans les structures pour enfants et adultes handicapés de la région (en particulier dans les instituts médico-éducatifs et les Centres d'Aide par le Travail).

Plus de 900 emplois de moniteurs éducateurs dans les structures pour handicapés

Le moniteur éducateur exerce sa fonction auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes inadaptés, handicapés ou en situation de dépendance. A travers un accompagnement particulier, il aide quotidiennement à instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces personnes. Il participe ainsi à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais chaque centre de formation organise une sélection qui comprend une épreuve écrite pour apprécier le niveau de formation générale et des épreuves orales destinées à évaluer les motivations, la maturité, le contrôle de soi... Plus de 80% des élèves en formation dans la région sont titulaires du baccalauréat. La répartition des élèves selon la catégorie sociale du père est assez diversifiée ; les enfants de pères professions intermédiaires et employés sont légèrement sur-représentés, à l'inverse des ouvriers. La

moitié des élèves a entre 19 et 25 ans, et un élève sur 10 a plus de 35 ans.

L'année précédant l'entrée en formation, 20% des élèves suivaient des études, 57% occupaient un emploi (40% dans le secteur social ou médico-social) et 20% étaient en recherche d'emploi.

Parmi les trois dernières promotions de première année, 82% des élèves résidaient en Pays de la Loire douze mois avant la formation, et 6% en Bretagne.

C'est essentiellement le secteur associatif qui emploie les moniteurs éducateurs en fonction. Ils exercent surtout leur activité dans les établissements et services tels que les internats, foyers, externats, centres d'aide par le travail, maisons d'accueil spécialisées, instituts médico-éducatifs.

Fin 2001, plus de 900 moniteurs éducateurs étaient employés dans les structures pour enfants et adultes handicapés de la région.

Un élève sur cinq ne bénéficie d'aucune aide financière

La répartition des élèves selon le mode de prise en charge financière découle du type de formation suivie : si, sur l'ensemble des écoles de formation sociale, un élève sur cinq est concerné par une aide financière en cours d'emploi, cette proportion est proche d'un élève sur deux pour les formations « en situation d'emploi » : DEAVS, éducateurs techniques spécialisés et aides médico-psychologiques. Un élève sur cinq bénéficie d'aide financière au titre de demandeur d'emploi : c'est près d'un élève sur deux dans les formations d'éducateurs spécialisés et de moniteurs

éducateurs. Enfin, un élève sur cinq en DEAVS bénéficie d'une bourse ou d'une rémunération du conseil général ou du conseil régional (cf. *tableau 3 page 6*).

En écoles d'éducateur de jeunes enfants et d'assistant de service social, près d'un élève sur deux ne bénéficie d'aucune aide financière. Ce sont précisément les formations dans lesquelles la proportion d'enfants de cadres est la plus forte (les trois quarts des élèves ayant moins de 25 ans).

Source et méthode

Depuis 1980-1981, les services statistiques du ministère de la Santé et de la Protection Sociale, en collaboration avec le ministère de l'Education Nationale, réalisent une enquête de périodicité annuelle auprès des écoles et instituts de formation aux professions de santé et sociales, qu'il s'agisse de formations de base ou de spécialisations. L'enquête a pour but de dénombrer et d'identifier les structures en fonctionnement à la rentrée de l'année de l'enquête. Elle permet de comptabiliser les élèves en formation et d'étudier certaines de leurs caractéristiques (sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière ...) ainsi que d'établir le nombre de diplômes délivrés chaque année.

Le champ de l'enquête recouvre les formations de conseiller en économie sociale et familiale, d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de technicien de l'intervention sociale et familiale, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé, de moniteur-éducateur, d'aide médico-psychologique, ainsi que les formations supérieures de travail social et d'auxiliaire de vie sociale.

Le service statistique de la DRASS dispose depuis trois ans d'un descriptif des élèves en formations sociales. Les résultats de la présente étude portent essentiellement sur les élèves en formation des premières années 2002, 2003 et 2004.

A lire également :

« Formations aux professions de la Santé et du Social – année de formation 2003 », novembre 2004, DRASS des Pays de la Loire
http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/metiers/fmpsfstx000_fichiers/formsocsan03.pdf

« Le schéma régional des formations en travail social , bilan d'étape 2004 », novembre 2004, DRASS des Pays de la Loire
http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/metiers/fmpsfstx000_fichiers/bilansept04.pdf

« Le personnel en fonction dans les structures pour handicapés en Pays de la Loire », Echo des Stats, n°23, décembre 2004, DRASS des Pays de la Loire
http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho_fichiers/dsecho23.pdf

« L'éducateur de jeunes enfants en Midi-Pyrénées, un professionnel de l'accueil de l'enfant : emploi, formation, perspectives », dossier de la DRASS de Midi-Pyrénées, juillet 2000

« Douze professions sociales – situation au 31 décembre 2000 », Flash Stat n°7, mars 2002, DRASS de Champagne-Ardenne

« Les diplômés en travail social en Rhône-Alpes : une insertion professionnelle cohérente avec les objectifs de la formation », lettre de la DRASS Rhône-Alpes, mars 2004.

Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistiques et Etudes - Olivier JEAN - 02 40 12 85 68

MAN – 6 rue René Viviani – BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

Tableau 1 : Répartition des élèves de première année en 2002, 2003 et 2004 selon la catégorie socioprofessionnelle du père

Formation	Agriculteurs	Artisans, commerçants, et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Effectifs répondants	Taux de réponse
Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale	16%	13%	7%	6%	15%	43%	255	76 %
Aide médico-psychologique	14%	10%	8%	8%	18%	42%	860	87 %
Moniteur éducateur	8%	13%	16%	17%	23%	23%	164	86 %
Technicien en intervention sociale et familiale	13%	15%	5%	10%	16%	41%	39	61 %
Conseiller en économie sociale et familiale (1)	9%	12%	13%	16%	23%	27%	296	89 %
Educateur de jeunes enfants	5%	15%	24%	15%	20%	21%	271	94 %
Educateur spécialisé	6%	9%	22%	20%	22%	21%	307	93 %
Educateur technique spécialisé	31%	15%	8%	15%	12%	19%	26	87 %
Assistant de service social	8%	9%	24%	22%	21%	16%	296	89 %
Diplôme supérieur en travail social	11%	9%	22%	16%	35%	7%	48	94 %
Ensemble des élèves	11%	11%	14%	13%	20%	31%	2 562	87 %

Sources : DRASS - enquêtes auprès des écoles de formations sociales

(1) hors Education Nationale

Champ : élèves de première année en 2002, 2003 et 2004 (2004 seulement pour les DEAVS), ayant répondu à la catégorie socioprofessionnelle du père

Tableau 2 : Répartition des élèves de première année en 2002, 2003 et 2004 selon le niveau d'études le plus élevé

Formation	Cycle d'études primaires, ou niveau 6 ^e , 5 ^e ou 4 ^e	BEP carrières sanitaires et sociales	Autres BEP, CAP, BEPC	Niveau fin de terminale	Baccalauréat	BTS ou DUT	DEUG ou DEUST	Diplôme deuxième ou troisième cycle
Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale	18%	10%	54%	5%	11%	1%	1%	-
Aide médico-psychologique	7%	22%	32%	6%	29%	1%	1%	2%
Moniteur éducateur	-	1%	9%	7%	55%	6%	11%	11%
Technicien en intervention sociale et familiale	-	12%	36%	11%	36%	3%	2%	-
Conseiller en économie sociale et familiale (1)	-	-	-	-	1%	95%	1%	3%
Educateur de jeunes enfants	-	-	-	-	61%	6%	11%	22%
Educateur spécialisé	-	1%	-	1%	60%	8%	14%	16%
Educateur technique spécialisé	3%	3%	37%	7%	27%	23%	-	-
Assistant de service social	-	-	-	-	61%	7%	13%	19%
Diplôme supérieur en travail social	6%	-	6%	10%	47%	15%	8%	8%
Ensemble des élèves	7%	9%	25%	4%	32%	12%	5%	6%

Sources : DRASS - enquêtes auprès des écoles de formations sociales - 2002, 2003 et 2004

(1) hors Education Nationale

Tableau 3 : Répartition des élèves selon le mode de prise en charge financière (c'est l'aide financière la plus importante qui est prise en compte)

Formation	Aucune aide financière	Bourse d'Etat	Bourse ou rémunération du Conseil Général ou Régional	Contrat de qualification	En cours d'emploi	Congé individuel de formation	Aide financière au titre de demandeur d'emploi	Autre aide financière
Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale	1%	-	20%	-	43%	3%	33%	-
Aide médico-psychologique	1%	-	4%	31%	46%	7%	1%	10%
Moniteur éducateur	12%	11%	6%	5%	10%	2%	54%	-
Technicien en intervention sociale et familiale	7%	7%	7%	9%	-	20%	45%	5%
Conseiller en économie sociale et familiale (1)	40%	30%	6%	-	1%	4%	14%	5%
Educateur de jeunes enfants	46%	22%	6%	-	1%	1%	21%	3%
Educateur spécialisé	26%	18%	6%	-	5%	1%	44%	-
Educateur technique spécialisé	15%	-	7%	-	46%	25%	7%	-
Assistant de service social	43%	26%	8%	-	1%	2%	19%	1%
Diplôme supérieur en travail social	11%	-	-	-	37%	37%	2%	13%
Ensemble des élèves	20%	11%	8%	9%	21%	5%	22%	4%

Source : DRASS - enquête auprès des écoles de formations sociales 2004

(1) hors Education Nationale